



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT43830-C225015**

2. Nom et adresse de l'opérateur

MINOTERIE DE COLAGNE
CHEMIN DU GRAIN CHIRAC
48100 BOURGS SUR COLAGNE

Activité principale: **TRANSFORMATEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme
de contrôle

Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche
9 cours du Triangle
92937 Paris-la-Défense CEDEX
FR-BIO-10

4. Catégories de produits/activité

Distribution de produits divers

NEGOCE : Farine de blé dont Khorasan, Farine de châtaignes, Farine de Grand Epeautre Blanche et Intégrale, Farine de gaudes, Farines de Kamut, Farine de maïs, Farine de millet, Farine d'orge, Farine au quinoa, Farine de quinoa, Farine de riz, Farine de sarrasin, Farine de Seigle, de lin brun, sésame, Gluten, Miel, Préparation sans gluten Stéa, graines et flocons
Fruits secs /sucre de canne

Produits de la meunerie

Autres produits de meunerie : Kamut, Mix Pain d'épices, Prémix 1%, Prémix 2%, Prémix céréales et graines, Son, Issues, Remoulage, graines et flocons
Farine d'épeautre BIO : Petit épeautre blanc, Petit épeautre complet, Grand épeautre blanc, Grand épeautre intégral
Farine de Meule BIO COLAGNE : T65, T80, T110 et Intégrale
Farine de Seigle BIO : T85, T130 et T170
Farine de froment BIO : T65, T80, T110, T150 et Intégrale et Khorasan
Mix COLAGNE : Bio Crème, Bio Bise, Bio Complète, Bio Campagne, Bio Seigle, Bio Epeautre, Bio Céréales et graines, Bio Viennoise

5. Définis comme

Agriculture Biologique

Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 14/09/2021 au 31/03/2023

7. Date de contrôle: 14/09/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à transfobio@bureauveritas.com.

Paris La Défense, le : 22/09/2021
Pour le Président, Laurent Croguennec